



## 2022-08-25 Attribution d'une subvention à la Fédération du Territoire de Belfort de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique – Achat broyeur à branches

Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ (AP)

La Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Territoire de Belfort a principalement pour activité, de développer le loisir de la pêche et de protéger les milieux aquatiques dans le département du Territoire de Belfort.

La structure a pour but de mettre en place une stratégie de valorisation des cours d'eau du territoire avec la réalisation d'opérations de restauration physique des milieux aquatiques. Le rétablissement de l'espace de bon fonctionnement et de la continuité écologique des rivières étant de réelles priorités pour l'avenir. Ce faisant, l'établissement d'une telle stratégie est également l'occasion d'assurer une information et une sensibilisation des maîtres d'ouvrages potentiels par le biais d'actions d'entretien des cours d'eau qui pourraient voir le jour en partenariat avec le service GEMAPI de la collectivité.

Réaliser des entretiens de cours d'eau génère des rémanents de coupes (déchets verts), or la réglementation interdit de brûler les végétaux dans le département du Territoire de Belfort. La Fédération de Pêche du Territoire de Belfort a donc effectué l'achat d'un broyeur à branches (qui leur a été livré le 17/09/2022) afin de solutionner cette problématique liée à la gestion des déchets verts issus des travaux d'entretien des abords des cours d'eau. La structure porteuse de l'achat est déjà équipée d'un véhicule de type 4x4 permettant de tracter le broyeur afin de le transporter vers les organismes étant parties prenantes et l'approcher au plus près des chantiers.

Concernant le plan de financement prévu pour l'achat du broyeur, la Fédération de Pêche du Territoire de Belfort prend près de 22% du montant à sa charge. Les 78 % restants sont répartis entre les 4 collectivités, proportionnellement au nombre d'habitants.

<b>Partenaires Financiers</b>	
<b>Organisme</b>	<b>Montant</b>
Conseil Départemental	5 000 €
Grand Belfort	9 000 €
Com Com Sud Territoire	3 663 €
Com Com Vosges du Sud	2 507 €
<b>Total des subventions</b>	<b>20 170 €</b>
Reste à charge de la FDAAPPMA	5 644.40 €
<b>Montant facturé</b>	<b>25 814.40 €</b>

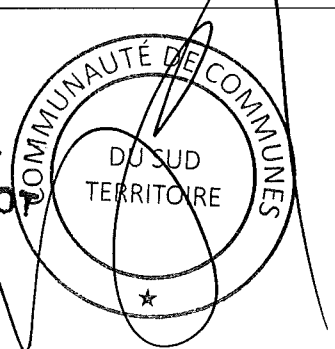


Afin de rendre possible la réalisation de ce projet, la Fédération de Pêche du Territoire de Belfort fait appel à la CCST pour une aide financière de l'ordre de 3663 € TTC.

Cet achat a pour vocation d'être mutualisé entre la Fédération de Pêche du département, le Conseil départemental et les trois EPCI du Territoire de Belfort (CCST, CCVS et GBCA) afin de renforcer la relation interservices avec la GEMAPI.

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'attribuer une subvention de 3663 € à la Fédération du Territoire de Belfort de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le</p> <p>Le Président,</p> <p><b>Le Président Christian RAYOT</b></p>	<p>Le Président,</p> <p><b>Le Président Christian RAYOT</b></p> <p><b>JEUDI 22 DEC. 2022</b></p> 
--	---

